## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : WATER-FREE CUTTING FLUID

Cat. No. 49900030

Dimension de l'emballage : 5 l

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Liquide de coupe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers S.A.S.
370, rue du Marché Rollay
FR-94507 Champigny sur Marne Cedex
Tel:+33 1 5509 1430

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité:
Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59.

+33 1 5509 1430
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: Asp. Tox. 1;H304
Aquatic Chronic 3;H412

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Danger

Contient : Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement; Huile de base-non spécifié

| | |
|---|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |

### 2.3. Autres dangers

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation, de l'eczéma/fissuration et de l'acné d'huile. Les effets nocifs peuvent être augmentés dans l'huile usée. En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Le produit contient : huile minérale et additifs.

CLP:

| % : | No CAS : | No CE : | No d'Enreg. REACH: | Nom chimique : | Classification du risque: | Obs. : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 50-<100 | 72623-86-0 | 276-737-9 | 01-2119474878-16-xxxx | Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement; Huile de base-non spécifié | Asp. Tox. 1;H304 | L |
| 1-<10 | 68425-15-0 | 270-335-7 | 01-2119540516-41-xxxx | Polysulfures de di-tert-dodécyle | Aquatic Chronic 4;H413 | |
| <1 | 68937-41-7 | 273-066-3 | 01-2119535109-41-xxxx | Phénol, isopropylate, phosphate (3:1) | Repr. 2;H361fd<br>STOT RE 2;H373<br>Aquatic Chronic 2;H411 | |
| <1 | 128-37-0 | 204-881-4 | 01-2119555270-46-xxxx | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Aquatic Acute 1;H400<br>Aquatic Chronic 1;H410 | |

Obs. : L: Teneur en DMSO < 3%

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Aller à l'air frais et se reposer. En cas d'une irritation prolongée de la gorge ou de la toux et après inhalation d'huile nébulisée : contacter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Danger par aspiration: Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre.

Moyens d'extinction inappropriés: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2). En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipements de protection: Éviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. (*)

Procédures d'urgence: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. (*)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec une matière absorbant l'huile. Après l'absorption, nettoyer avec une matière épurant l'huile.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Eviter le contact prolongé et itératif avec l'huile, surtout l'huile usée. L'huile doit toujours être rapidement enlevée avec de l'eau et du savon ou avec une matière à décaper la peau ; ne pas utiliser des solvants. Ne pas utiliser des chaussures et des vêtements contaminés par l'huile et ne jamais mettre des chiffons trempés d'huile dans les poches. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques : Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation d'huiles nébulisées.

Précautions techniques : En cas de travail avec une huile chaude, une ventilation mécanique peut être nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à température ambiante. Éviter le contact avec des agents d'oxydation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| No CAS : | Nom chimique : | Comme : | Valeurs limites : | Cat. : | Obs. : | Référence : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 128-37-0 | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | - | 10 mg/m3 | VME | - | VLEP |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Mesures techniques: | Veiller à une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et d'huile nébulisée. Une ventilation mécanique peut être nécessaire. L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé. |
| Protection individuelle: | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection. |
| Protection respiratoire: | En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation d'huile nébulisée, un appareil respiratoire approprié à filtre de combinaison (type A2/P3) peut être porté. |
| Protection des mains: | Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. D'autres types de gants peuvent être indiqués par le fournisseur de gants. |
| Protection des yeux : | En cas de risque d'éclaboussures : Porter des lunettes de protection/masque facial. |
| Protection de la peau : | En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection. |
| Mesures d'hygiène : | Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : | Non disponible. |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(*)

| | |
|---|---|
| Aspect : | liquide clair jaunâtre |
| Odeur : | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non disponible. |
| pH : | Non disponible. |
| Point de fusion : | Non disponible. |
| Point d'ébullition : | Non disponible. |
| Point d'éclair : | 170°C |
| Taux d'évaporation: | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non disponible. |
| Limites d'explosion : | Non disponible. |
| Pression de vapeur : | Non disponible. |
| Densité de vapeur: | Non disponible. |
| Densité relative : | 0,83 |
| Solubilité : | insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non disponible. |
| Temperature d'auto-inflammation (°C): | Non disponible. |
| Température de décomposition (°C) : | Non disponible. |
| Viscosité: | Viscosité cinématique <= 20,5 mm2/s. |
| Propriétés explosives: | Non disponible. |
| Propriétés comburantes: | Non disponible. |

### 9.2. Autres informations

| | |
|---|---|
| Autres données : | Composés organiques volatils (COV) : 830 g/l (calculé) |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité: Aucunes informations disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes dans les conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Oxydants forts.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun particulièr.

## RUBRIQE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les effets nocifs peuvent être augmentés dans l'huile usée.

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (dermique): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (par inhalation): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Exposition unique: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Expositions répétées: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration: | Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Inhalation : | L'inhalation d'huiles nébulisées ou de vapeurs d'huile, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et entraîne une irritation de la gorge et la toux. |
| Contact avec la peau : | Un contact prolongé ou fréquent peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation, de l'eczéma/fissuration et de l'acné d'huile. |
| Contact avec les yeux : | Des éclaboussures peuvent provoquer une irritation. |
| Ingestion : | Peut avoir un effet irritant et provoquer un malaise. |
| Effets spécifiques : | Un contact prolongé ou répété avec des huiles usées peut entraîner des affections cutanées sérieuses, notamment la dermatite. |

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité : En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol: 0.3 (CE50 48 heures, Daphnie, mg/l)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

Code CED : 12 01 07

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

No UN: -

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

### 14.4. Groupe d'emballage

PG: -

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales :

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, règlementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, avec modifications.
Code du travail - Quatrième partie, Livre IV, Titre Ier : Risques chimiques.
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.
Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 6, 9.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

| | |
|---|---|
| Autres informations: | Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008:<br>Méthode de calcul. |
| Formulation des mentions de danger : | |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.